

Présentation

En 2007, le nombre d'étudiants recevant une aide financière (495 200) diminue pour la deuxième année consécutive, mais proportionnellement moins qu'en 2006 : on compte cette année 6 000 étudiants aidés en moins par rapport à 2006 (- 1,3 %), année où le nombre de boursiers avait diminué de 20 000 (- 3,9 %). La baisse en 2006 des effectifs de boursiers faisait suite à deux ans de hausse modérée (+ 1,3 % en 2005 et + 1,0 % en 2004). De 1997 à 2003, le nombre de boursiers avait progressé de façon importante sous l'impulsion du Plan social étudiant dont les principales mesures avaient été la création d'un nouvel échelon (l'échelon zéro) et l'extension de l'échelon 1. Sur cette période, le nombre d'étudiants aidés a augmenté de près de 28 % et leur part dans l'ensemble de la population étudiant dans une formation ouvrant le droit aux aides a atteint les 30 %, part restée ensuite constante entre 2003 et 2005. En 2007, la proportion d'étudiants aidés diminue légèrement (- 0,1 point) et s'établit à un niveau inférieur à celui de 2001 (29,3 %, contre 29,5 % en 2001).

Cette baisse s'explique prioritairement par celle des boursiers sur critères sociaux qui représentent 95 % des étudiants aidés. Leurs effectifs ont chuté de 1,0 % en 2007. Seuls les nombres de boursiers aux échelons 4 et 5 (ce dernier échelon regroupant les actuels échelons 5 et 6) ont baissé. Le recul est de 3,5 % pour cet ancien échelon 5. Les différentes évolutions selon les échelons conduisent à une modification de la structure des boursiers par échelon : celui qui regroupe le plus d'étudiants (l'ancien échelon 5) voit sa part diminuer (40,1 % en 2007, contre 41,1 % en 2006), tandis que le poids de l'échelon 0 gagne 0,5 point pour s'établir à 9,1 %. Les montants des bourses sur critères sociaux ont été eux aussi réévalués de 2,5 % pour chaque échelon. Compte tenu de l'inflation estimée à 1,6 %, le pouvoir d'achat des bourses à chaque échelon augmente de 0,9 % par rapport à 2006. Les autres aides, du fait de leur moindre poids, contribuent peu à l'évolution globale du nombre d'étudiants aidés. Le nombre de boursiers sur critères universitaires baisse de 6,1 % (11 869 en 2007). Le nombre d'allocations d'étude baisse de 8,4 % en 2007, (9 589, contre 10 468 en 2006). Le nombre de bourses de mérite se stabilise (+ 0,5 %, pour atteindre 1 368), tandis que celui de prêts d'honneur continue à baisser fortement (- 11,5 % en 2007, concernant 1 348 étudiants).

À l'université, la proportion de boursiers (hors allocations d'étude et prêts d'honneur) reste identique : en 2007, 28,4 % des étudiants y reçoivent une bourse. Ce taux est de 39,6 % pour les étudiants en STS, formation pour laquelle il est le plus élevé. Alors que les effectifs totaux continuent de progresser en CPGE (+ 2,5 %), le nombre de boursiers a augmenté de 5,2 %. Leur proportion gagne 1 point en 2007, soit 18,6 %, le plus faible taux.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7060.

Sources : Système d'information AGLAE (extraction DEPP au 15 mars 2008).

Définitions

■ **Aides financières.** Sont comptabilisées les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études et prêts d'honneur (source DGES).

■ **Bourses sur critères sociaux.** Accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon 0 à l'échelon 6 (créé au 1^{er} janvier 2008). Ces bourses sont réservées aux étudiants en 1^{er} et 2^e cycles, en DESS, en DEA ou dans les nouveaux cursus licence et master, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Bourses sur critères universitaires.** Bourses de master et bourses d'agrégation.

■ **Bourses de mérite.** Mises en place à la rentrée 1998, elles sont attribuées à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention "très bien", et qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine. Ces bourses sont contingentes par académie. L'aide accordée est de 6 102 €.

■ **Allocations d'études.** Ce dispositif, mis en place en 1999, répond aux difficultés que peuvent rencontrer les étudiants confrontés à des situations personnelles ne leur permettant pas de se voir attribuer une bourse dans le cadre du droit commun. Il concerne aussi les étudiants inscrits pour la première fois en 1^{re} année de 3^e cycle, non bénéficiaires d'une bourse sur critères universitaires et qui ont précédemment obtenu une aide directe de l'Etat. Les candidats doivent remplir, par ailleurs, les conditions générales d'attribution des bourses sur critères sociaux. Ces bourses sont contingentes.

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MEN ou sous tutelle du MEN et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MEN ou sous tutelle du MEN) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Ensemble des aides (1)	272 088	456 714	478 600	488 059	497 721	510 267	515 511	522 242	501 845	495 208
En % d'étudiants concernés (3)	19,7	27,4	28,6	29,5	29,7	29,9	30,0	30,2	29,4	29,3
dont :										
Université :										
Étudiants aidés (2)	185 526	319 870	335 187	339 038	345 148	354 954	361 970	369 365	357 847	350 994
En % d'étudiants concernés (3)	17,5	25,5	26,6	27,4	27,6	27,8	28,2	28,8	28,4	28,4
CPGE et STS (2) :	63 251	95 708	97 989	100 089	103 773	103 420	101 010	100 925	95 388	95 430
En % d'étudiants concernés (3)	25,5	34,8	35,7	36,6	37,8	37,7	36,9	36,5	34,2	33,9
dont :										
CPGE (2)		10 834	12 361	13 120	13 120	12 949	13 273	13 685	13 490	14 185
En % d'étudiants concernés (3)		14,9	17,1	19,3	18,9	18,7	18,8	19,0	17,6	18,6
STS (2)		84 874	85 628	86 969	90 653	90 471	87 737	87 240	81 898	81 245
En % d'étudiants concernés (3)		42,0	42,4	42,4	44,2	44,1	43,1	42,8	40,4	39,6

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimées en 1998).

(2) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM.

(3) Donnée estimée en 1990-1991.

[2] Répartition des bénéficiaires par type d'aide et par nature de l'établissement fréquenté en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses sur critères universitaires (1)	Bourses de mérite	Total bourses France métr. + DOM (1)	Allocations d'études (2)	Prêts d'honneur (2)
Total université	338 495	11 750	749	350 994		
Dont :						
IUT	41 830	-	-	41 830		
Filières ingénieurs	11 104	248	63	11 415		
CPGE	13 659	-	526	14 185		
STS	81 245	-	-	81 245		
IUFM CFPP	15 205	-	-	15 205		
Ingénieurs hors université	8 735	-	92	8 827		
Écoles de commerce	9 625	-	-	9 625		
Autres écoles	4 070	119	1	4 190		
Total bourses France métr. + DOM (1)	471 034	11 869	1 368	484 271	9 589	1 348

(1) Sans allocation d'études.

(2) Source DGES. Le détail par établissement n'est pas disponible.

[3] Répartition des boursiers par montant annuel des bourses en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Bourses sur critères sociaux (1)			Bourses sur critères universitaires		
	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)		Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Échelon 0	(2)	9,1%	Master	4 052	87,3%
Échelon 1	1 389	19,1%	Agrégation	4 370	12,7%
Échelon 2	2 093	10,4%	Ensemble		100,0%
Échelon 3	2 682	10,7%	Effectif		11 869
Échelon 4	3 269	10,6%			
Échelon 5	3 753	19,9%			
Échelon 6	3 921	20,2%			
Ensemble		100,0%			
Effectif		471 034			

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.